RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06291
Numéro SIREN : 524 958 550
Nom ou dénomination : CONVERGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2016 sous le numéro de dépôt 42095

CONVERGENCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE DE NANTERRE
07 DEC. 2016
DEPOT N° 42095

DECISION UNANIME DES ASSOCIES en date du 6 octobre 2016

2016 P 6291

Les soussignés

- **la société DRAP**, société par actions simplifiée au capital de 5.103.684 Euros, sise 7, rue du Bois – 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 527 720 536, associée titulaire de 5.498.154 parts sociales numérotées de 1 à 2.551.842, de 3.018.841 à 5.570.682 et de 7.018.687 à 7.413.156 ;

- **Monsieur Alain Delhomme**, associé titulaire de 466.998 parts sociales numérotées de 2.551.843 à 3.018.840 ;

- **Monsieur Patrice Ramnout**, associé titulaire de 151.135 parts sociales numérotées de 5.570.683 à 5.721.817 ;

- **Madame Charlotte Delhomme**, associée titulaire de 401.027 parts sociales numérotées de 5.721.818 à 6.122.844 ;

- **Monsieur Quentin Ramnout** associé titulaire de 238.963 parts sociales numérotées de 6.122.845 à 6.361.807 ;

- **Madame Elodie Ramnout** associée titulaire de 238.963 parts sociales numérotées de 6.361.808 à 6.600.770 ;

- **Madame Mélanie Ramnout** associée titulaire de 238.963 parts sociales numérotées de 6.600.771 à 6.839.733 ;

- **Madame Sandrine Chapchaï** associée titulaire de 186.193 parts sociales numérotées de 6.839.734 à 6.947.176 et de 7.413.157 à 7.491.906 ;

- **Monsieur Odilio Peixoto** associé titulaire de 78.751 parts sociales numérotée 6.947.177 et de 7.491.907 à 7.570.656 ; et

- **Monsieur Daniel Marquès** associé titulaire de 150.259 parts sociales numérotées de 6.947.178 à 7.018.686 et de 7.570.657 à 7.649.406.

Seuls associés de la Société, ci-après les « Associés »

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes portant sur :

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°42095 en date du 07/12/2016

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par action, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

DECISION UNE - Réduction de capital

Les Associés, constatant que le capital social, s'élevant à 7.649.406 euros, divisé en 7.649.406 parts sociales d'un montant nominal de un euro chacune, est entièrement libéré,

décident, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers, de procéder à une réduction du capital social de la société, pour un montant nominal de 2.395.827 € (deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-sep euros).

Cette décision de réduction de capital n'est pas motivée par des pertes.

Sous réserve de l'application des règles de protection des créanciers, et de sauvegarde de l'égalité entre les associés, la réduction du capital social interviendra par voie de rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, d'un montant nominal de un euro chacune, qu'elle a elle-même émises.

A l'issue de cette opération, et sous réserve de sa réalisation, le capital social de la société s'élèvera à 5.253.579 euros et sera divisé en 5.253.579 parts sociales d'un montant nominal de un euro chacune.

DECISION DEUX - Rachat par la Société de ses propres parts sociales à hauteur de 2.395.827 parts sociales

Les Associés, sous la condition suspensive de la réalisation de la décision qui précède,

décident du rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € cinq millions cent soixante-sept mille huit cent soixante et onze euros et vingt-sept centimes), selon la répartition qui suit :

Associé cédant	Nombre des parts rachetées	Numérotation des parts rachetées	Prix du rachat (€)
la société DRAP	659.778	1 à 659.778	1.423.161,09
Monsieur Alain Delhomme	466.998	2.551.843 à 3.018.840	1.007.328,80
Monsieur Patrice Ramnout	151.135	5.570.683 à 5.721.817	326.002,76
Madame Charlotte Delhomme	401.027	5.721.818 à 6.122.844	865.027,36
Monsieur Quentin	238.963	6.122.845 à	515.450,42

Ramnout		6.361.807	
Madame Elodie Ramnout	238.963	6.361.808 à 6.600.770	515.450,42
Madame Mélanie Ramnout	238.963	6.600.771 à 6.839.733	515.450,42
Madame Sandrine Chapchaï	0	-	0
Monsieur Odilio Peixoto	0	-	0
Monsieur Daniel Marquès	0	-	0
Total	**2.395.827**		**5.167.871,27**

Le montant du prix de rachat sera imputé à proportion de 2.395.827 euros sur le compte « Capital » et le solde, à hauteur de 2.772.044,27 euros, s'imputera sur le compte « Report à nouveau débiteur ».

Le rachat des parts sociales et leur annulation seront constatés par une décision du gérant.

Le rachat de ces parts sociales devra être réalisé d'ici le 30 juin 2017.

Les Associés donnent ores et déjà leur accord, dans le respect des stipulations de l'article 14-1 des statuts de la Société, à la réalisation des différentes cessions à intervenir dans le cadre de la présente opération.

Par ailleurs, dans le respect des stipulations de l'article 2-1 du Pacte d'associés de la Société en date du 18 juin 2010, Messieurs Patrice Ramnout et Alain Delhomme renoncent à exercer leurs droits de préemption au titre des cessions à intervenir dans le cadre de cette opération.

Les parts sociales rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital social.

DECISION TROIS - Délégation au Gérant

Les Associés décident de conférer au Gérant une délégation en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation, comme il est dit aux résolutions qui précèdent.

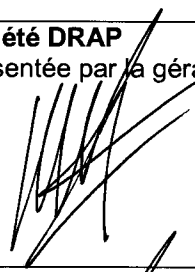
Ainsi, les Associés donnent tous pouvoir au Gérant à l'effet de :

- procéder à toutes formalités nécessaires, incluant en particulier toutes publicités et tous dépôts concernant la décision de réduction de capital ;
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toutes les mesures nécessaires prescrites par la loi, les règlements dans l'intérêt de la Société ;

- donner avis à tous les associés de la réduction de capital et de la décision de rachat par la Société de ses propres titres, les inviter s'ils le souhaitent à remettre leurs parts sociales à la vente, recueillir les acceptations et / ou renonciations à la vente, dans le respect du principe de l'égalité entre associés ;
- comptabiliser les parts sociales remises à l'achat par les actionnaires ;
- réaliser les opérations de rachat, procéder au paiement des parts sociales et passer les écritures comptables afférentes ;
- mettre à jour les statuts, mais seulement s'agissant du montant et la répartition du capital nominal ;
- plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application des décisions qui viennent d'être prises et effectuer toutes formalités.

Fait à Paris, le 6 octobre 2016

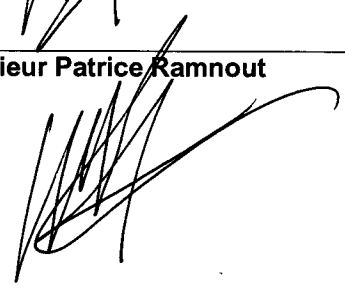
la société DRAP
Représentée par la gérance



Monsieur Alain Delhomme



Monsieur Patrice Ramnout



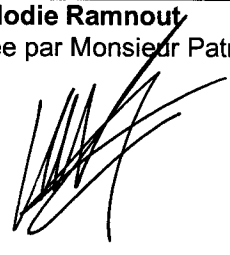
Madame Charlotte Delhomme
Représentée par Monsieur Alain Delhomme



Monsieur Quentin Ramnout
Représenté par Monsieur Patrice Ramnout



Madame Elodie Ramnout
Représentée par Monsieur Patrice Ramnout



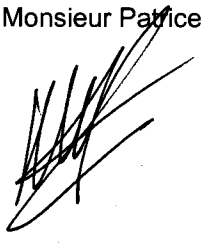
Madame Mélanie Ramnout
Représentée par Monsieur Patrice Ramnout



Madame Sandrine Chapchaï
Représentée par Monsieur Patrice Ramnout



Monsieur Odilio Peixoto
Représenté par Monsieur Patrice Ramnout



Monsieur Daniel Marquès
Représenté par Monsieur Patrice Ramnout



Pouvoir

Je soussigné :

Nom : Ramnout
Prénom : Patrice

Société :

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550

Fonction : Gérant

Donne pouvoir à :

L'association d'avocats TOISON & associés demeurant 89, avenue Niel – 75017 Paris,

ainsi qu'à tout collaborateur ou préposé,

De, pour moi et en mon nom, se présenter au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre et autres Greffes à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires et à déposer auxdits Greffes et partout où besoin sera, toute demande d'inscription, de modification ou de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés et de procéder à toute formalité nécessaire, dont l'enregistrement à la recette des impôts.

Aux effets ci-dessus, je lui donne pouvoir d'établir, signer, déposer ou retirer toutes déclarations, actes et certificats, et d'une manière plus générale, faire le nécessaire.

Fait à Paris
Le

6/10/16

Bon pour pouvoir

Faire précéder la signature de la mention « BON POUR POUVOIR »

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussignée, Charlotte Delhomme, née le 2 septembre 1981 à Chatenay Malabry (92), de nationalité française, demeurant 9 rue des Sablons, Le Tillet – 77570 Bougligny,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Alain Delhomme, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Paris, le 04 octobre 2016.

bon pour pouvoir

Charlotte Delhomme *

3 4

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussigné Daniel Luis Marques, né le 18 avril 1965 à Nanterre, de nationalité portugaise, demeurant 38, le Clos de Bessancourt – 95 550 Bessancourt,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Paris, le 4 octobre 2016.

bon pour pouvoir *

Daniel Luis Marques

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussignée Elodie Ramnout, épouse Du Besset, née le 8 mai 1977 à Paris 12ème, de nationalité française, demeurant 43, rue Dufour – 94360 Bry-sur-Marne,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Bry, le 5 octobre 2016.

_____ * « Bon pour pouvoir » Du Besset
Elodie Ramnout

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussignée Mélanie Ramnout, née le 30 septembre 1983 à Saint Germain en Laye, de nationalité française, demeurant 17 rue des Maris, 92500 Rueil Malmaison.

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Paris, le 4 octobre 2016.

Bon pour pouvoir*
Mélanie Ramnout

Ramnout

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussigné Odilio Peixoto, de nationalité portugaise, né le 16 février 1962 à Boticas (Portugal), demeurant 3, avenue Anatole France – 91600 Savigny-sur-Orge,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Echiarcolle 4 octobre 2016.

Bon Pour Pouvoir
Odilio Peixoto

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussigné Quentin Ramnout, né le 23 Août 1991 à Pontoise (95000), de nationalité française, demeurant 30 rue Eric de Martimprey – 95300 Pontoise,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Pontoise, le 05 octobre 2016.

Bon pour pouvoir *
Quentin Ramnout

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature

Scanned by CamScanner

CONVERGENCE
SARL au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre n° 524 958 550
(« la **Société** »)

Pouvoir

Je soussignée Sandrine Chapchaï, née le 30 avril 1966 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 123 rue André Nouet – 95330 Domont,

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, à l'effet de signer, en mon nom et pour mon compte, la décision unanime des associés dont l'ordre du jour est le suivant :

- la réduction du capital social de la société, non motivée par des pertes, à hauteur d'un montant nominal de 2.395.827 € ;
- le rachat, par la Société, de 2.395.827 parts sociales, en vue de leur annulation, pour un prix de 2,1570 € par part sociale, soit un prix total de 5.167.871,27 € ;
- la délégation à accorder au gérant en vue de publier et de réaliser les opérations de réduction de capital et de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation ;
- l'octroi de Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités relatives à cette opération.

Fait à Domont le 04 octobre 2016.

Bon pour pouvoir
Sandrine Chapchaï

* mention manuscrite « *bon pour pouvoir* » + signature